

OBJECTIF(S)

- Bien cerner les obligations du bailleur en matière de décence et maîtriser l'aspect technique du logement

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires locatifs débutants et confirmés, agents de location débutants et confirmés

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - LES DROITS ET OBLIGATIONS DU BAILLEUR

- La décence du logement :
 - Les obligations du bailleur
 - Les critères légaux de la décence
 - Les outils d'évaluation
 - Les sanctions en cas d'indécence
- Point sur la loi CLIMAT et RÉSILIENCE :
- Le « permis de louer »
- Les diagnostics techniques : Quelles obligations ?
Quel intérêt ?

II - LES DROITS ET OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

- Les réparations locatives et l'entretien du logement :
 - Le décret n°87-712 du 26 août 1987
 - La prise en compte de la vétusté
 - Les aménagements et les transformations
- La pédagogie envers le locataire
- L'adaptation des logements aux situations de handicap

III - L'ÉTAT DES LIEUX

- Ses enjeux
- Son encadrement juridique
- Sa forme
- Son contenu
- Ses méthodes de réalisation
- Les équipements techniques
- La maîtrise du vocabulaire adapté

IV - LE RÈGLEMENT DES LITIGES

- La Commission Départementale de Conciliation
- Le Juge des contentieux et de la protection

